

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 30**

**N° 11 /2014**

## Etaient présents :

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr FISSON Thierry, Mr BACLET Gilles,  
Mme BRUNEAU Catherine, Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau

Etait absente excusée ;  
Mme LE MOAL Amandine

Etaient absents représentés :  
Mr VERCRUYSSSEN Didier a donné pouvoir à Mr DENOUX Laurent  
Mr ROUDEAU-COOPER Laurent a donné pouvoir à Mr LARDEAU Philippe

**ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT COMPTE-RENDU (MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS)**

Mme NGUYEN Thi Kim Chau a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2014, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

---

Lors de l'ouverture du conseil, Madame le Maire à indiquer, qu'exceptionnellement, aucun débat public ne sera autorisé

## **1 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'EMISSION D'UN TITRE DE RECETTE DE 1 794 € A L'ENCONTRE D'UN TIERS**

Après vérification des comptes, Madame le Maire, **INFORME** que la facture n° 61624 d'un montant de 1 794 €, au nom de Mr Fernando PANTANELLA, a été payée le 19 décembre 2013 sur le budget de la commune.

Cette facture a été émise, à la demande de l'avocat, pour permettre à Mr PANTANELLA de percevoir, en 2014, lors de la liquidation de cette affaire judiciaire, les indemnités de procédure selon l'article 475-1 et les dommages et intérêts.

**Avant que le conseil ait eu le temps de passer au vote de cette délibération, Monsieur PANTANELLA, présent dans la salle, a pris la parole sans y être autorisé.**

Je cite **« Vous ne comprenez rien »** en s'adressant à Madame le Maire. **« J'ai des documents que vous n'avez pas »**

Monsieur LARDEAU Philippe a répliqué **« Ha bon ! Vous avez des documents qui ne sont pas en Mairie »**

Madame le Maire a demandé de passer au vote  
Monsieur PANTANELLA est à nouveau intervenu sans y être invité **« je vais attaquer chacun d'entre vous en diffamation »**

Passage au vote

**DECIDE** l'émission d'un titre de recette à l'encontre de Mr PANTANELLA Fernando, pour un montant de 1 794 €.

Ont voté :  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 1 (Mr VERCRUYSSSEN Didier)

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 h 45**

Le Maire,  
J HOLLINGER